

49812
A DISTRIBUER GRATUITEMENT

BIBLIOTHEQUE
ROYALE

49812

3^{ME} SÉRIE

Çà et Là

SEPTEMBRE 1917

La note diplomatique du Pape.

Le monde entier se tourne aujourd'hui vers le successeur de Pierre. Anxieux, les peuples et les gouvernements épient le moindre geste de cet homme dont le prestige moral a seul le privilège de s'étendre à toutes les nations. Aussi, quelque forte que soit la cannonnade, elle est dominée par la voix du Pontife qui parle à ses enfants.

Faut-il le dissimuler? La première impression de la note pontificale fut plutôt pénible; un examen superficiel pouvait faire croire que Benoît XV servait, dans cette affaire, les intérêts de l'Allemagne et de l'Autriche, bien plus que ne le méritent ces nations de proie.

Notre patriotisme, autant que notre simple conscience d'honnêtes gens, réclamait une sanction pour les crimes dont l'Allemagne s'est rendue coupable et, à première vue, la note semblait mettre le criminel et l'innocent sur un pied d'égalité.

Si l'on tient compte des déclarations antérieures faites par Benoît XV aux divers consistoires, à notre ministre Van den Heuvel, etc., il est pourtant invraisemblable de supposer le Souverain Pontife aussi oublieux des grands principes de la Justice et du Droit. Sa haute personnalité est, du reste, au-dessus de tous les soupçons injurieux.

Examinons donc une fois de plus, mais avec calme, la portée de ce document d'une si haute importance. D'abord, il s'agit d'une note diplomatique, rien de plus et le Saint Père n'a pas jugé opportun, vraisemblablement, d'y renouveler ses déclarations antérieures concernant les injustices dont cette guerre a fourni le triste spectacle. Il n'a pas prétendu davantage dicter au monde des conditions de paix. Ses idées sont susceptibles de mille modifications et précisions. Il invite simplement les belligérants à ne pas faire la guerre pour la guerre, au delà des nécessités réelles dont il reconnaît au fond toute la légitimité; il ouvre la porte aux négociations éventuelles et met toute son influence morale à la disposition des bonnes volontés.

Une note diplomatique doit être conçue de façon telle qu'on l'accepte sans froissement. On peut ne point être de l'avis du Saint Père pour tous les détails de son programme; personne ne pourra prendre son invitation de mauvaise part. Un médiateur oublie qu'en d'autres circonstances il doit être juge. Si le Saint Père avait adopté le langage héroïquement noble de notre grand Cardinal, son document lui serait revenu d'Allemagne avec l'estampille : « Unzulässig-zurück ».

Dès lors, Benoît XV eut recours à la langue diplomatique pour dire ce qu'il entendait dire... et, somme toute, il y a là le plus joli camouflet que la *Kultur* allemande ait eu à empocher jusqu'à ce jour.

Parlant de l'avenir, le Saint Père condamne indirectement tout le passé : « La première et fondamentale condition doit être la reconnaissance du principe que la force matérielle des armes doit être primée par la force morale du droit. » N'est-ce pas la devise des Alliés et de tous les honnêtes gens du monde entier qui n'ont cessé de demander que la Force devienne le soutien du Droit ? N'est-ce pas aussi la ruine de tout l'enseignement officiel allemand, un coup de poing en plein visage de von Bernhardt, Treitschke, von Bethmann et consorts ? L'histoire de cette guerre est-elle autre chose que l'effort constant des centraux à faire prévaloir la force contre le droit, au mépris de toutes les considérations d'humanité ?

Poursuivons... Il faudra désarmer simultanément, au moins dans une certaine mesure... Qui donc a provoqué les armements gigantesques tant sur mer que sur terre sinon l'agressive Allemagne ? Depuis vingt ans, l'Angleterre s'est efforcée d'enrayer diplomatiquement les préparatifs insensés de sa rivale, y allant loyalement des plus belles promesses. Ce fut en vain ! En 1913, l'empereur Guillaume en préparant la nation à sa contribution de guerre ne dit-il pas textuellement que l'Allemagne devait faire sa trouée dans le monde ?

Désarmer — ou même diminuer les armements ? Mais c'est la ruine de tous les rêves de domination mondiale de ces milliers de pangermanistes qui faisaient de la guerre une industrie lucrative autant qu'un moyen d'écraser les faibles !

L'arbitrage — avec sanction à l'appui — devra régler tous les conflits de l'avenir. Qu'en pense l'Autriche qui a refusé de soumettre à la Cour de La Haye son différend avec la Serbie ?

On ne pouvait plus adroitement dire, sans qu'il y ait de froissement possible, et le sourire sur les lèvres, que les Centraux ont agi dans cette guerre et dans ses rétroactes comme les pires bandits...

Le principe de renonciation aux indemnités dont parle le Saint Père lui semble inspiré par ce fait que l'Allemagne ruinée est dans l'impossibilité matérielle de payer tout ce qu'elle devrait, en stricte justice, payer à nos Alliés. Cela ne veut pas dire que l'on devra lui laisser le profit de ses rapines et de ses dévastations chez nous et ailleurs. La note laisse le champ libre à cet endroit.

Lorsque le Pape entre dans quelques détails précis, la Belgique est le premier pays qu'il nomme et il proclame non seulement que son indépendance politique et économique doit être absolue, mais qu'il faut que notre petit pays soit désormais à l'abri d'une nouvelle agression. Est-ce encore une fois assez clairement dire que l'agression dont nous avons été l'objet fut une criante injustice ?

Sans entrer dans trop de particularités, le Saint Père laisse entrevoir un abandon éventuel de l'Alsace-Lorraine à la France, des territoires irrédentistes à l'Italie, de l'Arménie et de la Pologne à leurs propres destinées.

On peut même très bien supposer que le Pape ne repousse pas absolument l'idée de certaines rectifications de frontières lorsque celles-ci, par exemple, auraient pour but de supprimer une cause de conflit dans l'avenir. Ne dit-il pas qu'il faut « examiner les questions territoriales avec des dispositions conciliantes en tenant compte dans la mesure du juste et du possible des aspirations des peuples et, à l'occasion, coordonnant les intérêts particuliers au bien général de la grande société humaine ».

Quant aux colonies, le Saint Père ne peut admettre évidemment pour aucun des belligérants le droit de conquête, mais il ne dit nullement que cette restitution doit être faite en échange des gages que l'Allemagne tient en mains. Ce serait donner au fait de l'occupation — de la Belgique notamment — une valeur et des droits que la véritable justice ne peut lui attribuer. Ce serait en un mot reconnaître le principe allemand que la force donne des droits.

Cela ne veut pas dire non plus que le Saint Père mette sur le même pied les vainqueurs de l'Afrique et les violateurs de la neutralité belge. Il n'a jamais condamné l'occupation parfaitement légitime des colonies allemandes par les Belges et les Anglais, tandis qu'il a flétri en son temps l'injustice commise contre la Belgique. En conséquence, si la stricte justice exige que les Allemands réparent le tort qu'ils nous ont causé, il n'en peut être exigé de même des Alliés qui ont conquis, sans violer les droits de la guerre, les colonies de leurs ennemis.

En résumé, que doit penser un Allemand intelligent en lisant la note du Pape? Qu'en prenant tout au mieux, cette guerre aura été absolument inutile, que l'Allemagne en sortira ruinée, qu'il faudra, sinon tout payer, au moins payer quelque chose, probablement abandonner des territoires et s'humilier en se pliant à des règlements mondiaux qui lui brisent ses ailes d'oiseau de proie... Vous êtes-vous demandé quelle colère et quelles railleries auraient accueilli en Allemagne les propositions du Pape il y a trois et même deux ans? N'y voyez-vous pas un achèvement vers l'écrasement du militarisme prussien, but des Anglais, des Français et des Américains?

En méditant le document pontifical, si j'étais boche, je me sentirais perdu et je gage que le Saint Père a eu en vue surtout d'éclairer au moins un peu le peuple allemand sur sa folie criminelle.

Qui sait? Miné par trois années d'incalculables souffrances, voyant le spectre de la débâcle et de la famine se dresser devant lui, le peuple allemand aura peut-être assez de ressort pour jeter bas le colosse qui l'opprime. Le Saint Père l'entrevoit bien sûr et sa parole ne peut que précipiter les événements.

Ayons confiance dans la grande sagesse de celui auquel la Providence a confié la barque de Pierre. Son affection particulière pour la Belgique, sa haute valeur morale nous sont connues... Sans doute une note diplomatique n'a rien à voir avec la religion même et surtout avec l'infailibilité pontificale. Aussi ne nous est-il pas défendu de regretter que, sans sortir de son rôle de médiateur, sans se poser en juge, le Pape n'ait pas cru bon de faire des déclarations de principes au sujet de la recherche des responsabilités et des sanctions qu'exige la justice.

Tout nous porte à croire néanmoins que la parole désintéressée d'un si auguste pontife ne peut être que bénie de Dieu. Le Christ, prince de la paix, nous loue d'avoir faim et soif de la justice tout en proclamant bienheureux les pacifiques et les miséricordieux. En fin de compte, quoiqu'il arrive, l'ordre sera rétabli par la volonté toute puissante de celui qui voit les cœurs et dont seul relève le problème des responsabilités individuelles.

Pour la Liberté.

I

Prisonniers dans nos frontières, gémissant sous le poids d'un régime tyrannique, nous n'avons qu'un cœur et qu'une âme pour soupirer vers l'heure bénie de notre délivrance. Comme on respirera à l'aise lorsque l'atmosphère ne se fera plus l'écho des batailles et qu'enfin luira le gai soleil de la liberté! Qu'elles seront radieuses, alors, nos trois couleurs nationales et qu'il nous semblera beau le chant joyeux et triomphant de la Brabançonne!

Et pourtant, les esprits avisés, ceux que guide une longue expérience des hommes et des choses, ne sont pas sans arrière-pensée pour l'avenir. Ils estiment sans doute que l'heure de notre délivrance, celle du retour de notre roi et de tous nos chers

absents, sera un moment d'allégresse dont nul ne peut se faire une idée; mais, ils entrevoient aussi que, le premier enthousiasme passé, il y aura plus d'un problème épineux à résoudre. Je ne parle pas des petites querelles que certains particuliers ou que les membres d'une même famille auront à vider entre eux, ni des rancunes des citoyens contre les paysans ou des acheteurs contre les commerçants, ni de la question difficile entre toutes de la répartition équitable des indemnités. Il s'agit ici de questions plus générales dont la portée dépasse même nos modestes frontières, car elles sont de celles qui intéressent l'humanité.

Lorsque les peuples auront retrouvé ou conquis leur liberté internationale, il faut aussi que les individus et les groupes sociaux se sentent libres au sein de chacun d'eux. Le bonheur dépend en grande partie de la proportion plus ou moins grande où l'on jouit de la vraie liberté.

Il importe avant tout de ne pas confondre l'idée de liberté avec celle de libérinage. La formule anarchique : « Ni Dieu ni maître » est aussi antisociale qu'impie. Si l'on renonce à la vie d'anachorète pour prendre rang dans une société quelconque, il faut coûte que coûte reconnaître le principe d'autorité. La société civile, l'Etat, tout comme la société religieuse ne se conçoit pas sans un pouvoir légitime. L'exercice du pouvoir peut revêtir des formes multiples, depuis l'absolutisme d'un souverain jusqu'à la démocratie républicaine. Chaque système a ses avantages et ses inconvénients. D'une façon générale, on peut dire que plus les classes populaires sont instruites et imprégnées d'une morale élevée et pure, plus aussi le régime démocratique l'emportera sur celui de l'absolutisme. Comme la perfection n'est pas de ce monde, un régime mixte comme le nôtre — où le roi est en quelque sorte un « président de république héréditaire » — a tout lieu de nous satisfaire.

Quelles que soient d'ailleurs les préférences d'un chacun, il faudra toujours se courber devant une autorité. L'anarchie n'a jamais été un système de gouvernement et le triste exemple de la Russie, passant d'un extrême à l'autre, ne montre-t-il pas qu'un abus de liberté est aussi préjudiciable aux vrais intérêts du peuple que le pouvoir absolu?

Si l'on admet en principe l'autorité, on admet par le fait même une restriction de la liberté individuelle. L'Etat peut donc nous demander jusqu'au sacrifice de notre vie lorsqu'il s'agit de défendre le sol natal.

Le mal est que le pouvoir civil dans notre société moderne, a une tendance à se mêler d'une foule de choses qui ne le regardent en aucune façon ou dans lesquelles du moins son rôle devrait se borner à peu de chose. L'Etat doit guider les efforts individuels, canaliser les énergies, encourager les entreprises d'initiative privée, suppléer, s'il le faut, à l'insuffisance de celle-ci, mais ne jamais la supplanter.

* *

Appliquons, si nos lecteurs le veulent bien, ces principes essentiels à une question d'importance capitale : celle de l'enseignement.

Dans notre pays, l'enseignement officiel cotoie l'enseignement libre. Il n'y a pas là, à proprement parler, un monopole de l'Etat, mais cela n'empêche que l'enseignement libre n'est subsidié que pour l'enseignement primaire. Ici encore les subsides ne représentent-ils qu'une faible part des frais de cet enseignement, ce qui revient à dire que les enfants des écoles libres coûtent beaucoup moins cher à l'Etat que ceux des écoles officielles. Ajoutez à cela que les communes ont toute latitude de puiser dans la poche de tous les citoyens pour bâtir tous les palais scolaires qu'il leur plaît d'édifier pour y donner aux enfants mille avantages matériels, tels que repas, vêtements, prix, etc... Il y a donc là, sinon un monopole de l'Etat, un grand privilège pour une partie des citoyens. Ah! si l'enseignement de l'Etat pou-

vait convenir à tous, peut-être y aurait-il moyen de lui concéder ce monopole, mais nous verrons plus loin que c'est là une impossibilité.

De cet état de choses résulte une lutte, un conflit incessant entre la société et l'initiative privée en matière d'enseignement. Maintes campagnes électorales, plusieurs remaniements ministériels ont eu pour cause cette question. Il y a là un ferment perpétuel de mécontentement et de désunion; et cela, parce qu'il y a là, au fond, une erreur et une injustice grave.

L'erreur, c'est de prétendre que l'Etat, comme tel, et les communes possèdent le droit primordial d'enseigner, tandis que l'enseignement libre n'est qu'une tolérance. C'est là l'envers de la vérité. L'Etat ou la commune n'a le droit de désigner des hommes pour donner l'enseignement en son nom que s'il faut suppléer à l'insuffisance de l'enseignement libre. En d'autres termes : « Le droit et le devoir de l'Etat consistent uniquement, selon Condorcet, à déterminer l'objet de l'instruction et à s'assurer que ce but est bien rempli. »

L'Etat a donc pour devoir inconstable de veiller à ce que l'enseignement libre se donne suivant un programme tel que les citoyens puissent en retirer plein profit. Il doit aussi contrôler les mesures d'hygiène à prendre dans les classes, la capacité des maîtres et la fréquentation scolaire. A ce point de vue, je pense, tout le monde est d'accord et nous applaudissons de grand cœur à la mesure qui rend obligatoire pour tous la fréquentation des écoles jusqu'à un certain âge. En dehors de ce contrôle général, le rôle de l'Etat n'est pas plus d'englober l'enseignement dans ses services que de se faire boulanger ou chauffeur de taxis.

A la rigueur, dans une société bien organisée, l'enseignement officiel peut donner des résultats satisfaisants, mais encore ne sera-t-il jamais pleinement conforme aux nécessités d'une éducation complète. Le programme d'un enseignement officiel, dans nos sociétés modernes, est nécessairement neutre *en principe*, puisqu'il est censé convenir à tous. En pratique, c'est une impossibilité.

Négliger la religion, supprimer systématiquement de l'histoire, de la littérature, voire même des exemples grammaticaux tout ce qui a trait à Dieu ou à la révélation, c'est bel et bien le veuvage de la vérité. Pour rester neutre, l'instituteur qui a des convictions religieuses se voit constamment contraint de s'observer minutieusement pour éviter d'être lui-même en parlant à ses disciples. Le professeur athée, au contraire, se trouve en général fort à l'aise dans son enseignement soi-disant neutre. Tandis que son confrère exposerait l'histoire comme il le pourra, en évitant soigneusement de faire sentir à ses élèves la conduite des événements par la Providence divine, lui se permettra impunément mille allusions qui tourneront en dérision Dieu et son Eglise. C'est là un cas si fréquent que dans bien des communes les écoles officielles sont avant tout un instrument de combat contre la religion. L'inverse, dit-on aussi, se produit dans des localités où l'instituteur — catholique — sans donner un enseignement à proprement parler religieux, ne se sent pas surveillé au point de devoir cacher ses convictions d'une façon rigoureuse. Que tel ou tel cas soit plus ou moins rare, d'un côté comme de l'autre, la neutralité ne peut être en réalité qu'un mensonge, comme l'ont d'ailleurs avoué maints hommes politiques compétents. Voilà pourquoi les grandes luttes scolaires furent toujours, au fond, des luttes religieuses.

Depuis quelque temps cependant, le terrain semble un peu déplacé et la question linguistique semble l'emporter encore sur la question de religion. Quelle doit être la langue véhiculaire de l'enseignement à tous ses degrés? Comment l'Etat peut-il résoudre cette question sans nuire aux intérêts légitimes d'une foule de citoyens? Chacun est, ce me semble, libre de parler la langue qu'il lui plaît. Les langues sont faites pour les gens et non vice-versa. De quel droit l'instituteur officiel refusera-t-il au petit flamand comme au petit wallon de s'exprimer devant lui dans sa langue maternelle? Pourquoi refuser aux Flamands l'université qu'ils réclament

depuis si longtemps? Si c'est l'Etat qui enseigne, il doit observer la plus stricte impartialité et permettre à tous les parents d'avoir un enseignement conforme à leurs désirs aussi bien linguistiques que religieux.

Fort bien, mais qui ne voit que, pratiquement, cela est impossible? L'Etat peut-il créer des écoles catholiques, protestantes, israélites ou sans religion et, tout cela, dans les deux langues? Faut-il étendre un enseignement ainsi morcelé à tous les degrés, depuis l'école primaire jusqu'à l'université? On n'en sortirait plus.

Il faut donc s'arrêter à des mesures qui ne satisfont qu'une partie des citoyens et, dès lors, nous tombons dans une criante injustice. Eh! quoi donc? Chez nous, un père de famille désire-t-il donner à ses fils une éducation franchement chrétienne? Il doit recourir à l'enseignement libre. Contribuable, il paye sa part dans un enseignement officiel dont il ne jouit pas et doit payer, à l'école libre, une seconde fois, les leçons que reçoivent ses enfants. De plus, le minerval étant souvent insignifiant ou nul dans les écoles libres, les dépenses gigantesques de celles-ci retombent intégralement sur les âmes charitables. Est-ce là un régime vraiment libéral? Il faut bien reconnaître que, bien au contraire, c'est un régime contraire au premier principe de notre constitution : l'égalité de tous devant la loi.

Substituons à ce régime celui de la vraie liberté et tout rentre dans l'ordre.

Supprimons l'enseignement officiel, qu'il soit donné au nom de l'Etat ou de la commune, et faisons un appel vigoureux à l'initiative privée. Que les écoles, toutes libres, reçoivent des subsides de l'Etat au prorata du nombre de leurs élèves et le problème est résolu. Les catholiques, les juifs, les libres-penseurs désirent-ils une école? Qu'ils en créent une; pourvu que leur programme soit conforme à la loi, elles émargèrent au budget. Les Flamands désirent-ils une, deux, trois universités? Qu'ils se les donnent et on leur fournira leurs subsides... Si l'entreprise est malheureuse, tant pis pour eux! Ils n'ont alors qu'à faire les sacrifices nécessaires pour se payer le luxe qu'ils réclament et ne point exiger que la bourse commune satisfasse à tous leurs désirs. Rien n'est plus juste; rien n'est plus libéral dans le vrai sens du mot.

On objectera peut-être que nous mettons l'erreur sur le même pied que la vérité. Nous répondrons que le rôle de l'Etat n'est pas de démêler le problème complexe de la bonne ou de la mauvaise foi des citoyens. Quelle que soit leur conviction, quelle que soit leur erreur, si celle-ci n'est pas telle qu'elle s'oppose directement à la sécurité publique, l'Etat doit présumer la bonne foi. Il met donc tous les citoyens sur le même pied sans trancher les questions qui ne sont pas de sa compétence. C'est là ce que demandait à la Chambre Vandervelde en 1909 lorsqu'il disait : « Nous n'avons pas peur de la *liberté subsidiaire* en matière d'enseignement.

Ce régime de liberté est appliqué avec succès chez nos voisins d'Angleterre. Le bienfait qui en résulte est immense. Voyez par contre ce qui se passe en Allemagne. Là l'Etat a monopolisé l'enseignement à tous les degrés. Les aspirants au sacerdoce eux-mêmes sont formés dans les universités de l'Etat. Dès lors, l'Etat tient en mains tous les citoyens dès leur plus tendre jeunesse. Il les forme tous dans le même moule. Il en est résulté en Allemagne un phénomène qui ne s'était encore jamais vu dans un peuple civilisé : une nation toute entière, unanime à souscrire à un crime abominable tel que la violation de la Belgique en approuvant le principe faux : « Nécessité ne connaît pas de loi ». C'est l'instituteur allemand qui a forgé l'arme la plus terrible dont put user le chancelier de l'empire. Cette arme est cette mentalité boche, orgueilleuse, fourbe, cruelle, malhonnête qui se retrouve à des degrés divers dans tout ce qui est un peu intelligent là-bas. Le monde en a frémi d'horreur et les nations se sont levées, presque unanimes, dans une lutte à mort pour combattre l'erreur des pédagogues allemands et l'empêcher de se répandre partout.

On a dit et répété souvent, surtout avant 1914, que l'Allemagne était le pays où

l'instruction populaire était le plus répandue et avancée. C'est possible, mais l'essentiel n'est pas tant de donner l'instruction à un peuple, mais de voir à quel degré d'élévation morale cette instruction le fait parvenir. Ne voyons-nous pas l'exemple de l'Allemagne être la condamnation évidente de l'enseignement monopole de l'Etat?

A vouloir maintenir dans nos institutions belges les erreurs passées en matière d'enseignement, nous aboutirons fatalement au gâchis. Ceci ferait la joie des politiciens de bas étage toujours prêts à pêcher en eau trouble. Ce serait aussi l'affaire de nos ennemis qui ne cherchent qu'à nous diviser et pour cause!

Je ne l'ignore point, il y a bien des difficultés à surmonter pour changer un état de choses déjà invétéré. Il faut trouver des transitions, éviter les emballements irréflectifs; en d'autres mots, ne pas provoquer un gâchis pire que celui qu'on veut éviter à l'avenir... De puissantes organisations scolaires libres de toutes nuances, jouissant de la personification civile pourraient peut-être racheter à l'Etat et aux communes les écoles existantes, en payant par annuités par exemple. Ces organismes maintiendraient en fonction, au début, les professeurs qui, au bout d'un certain temps, pourraient passer d'un groupe à un autre. Enfin mille détails pourraient être tranchés plus tard au fur et à mesure que se présenteraient les difficultés pratiques et les questions que l'on n'aurait pu prévoir d'emblée.

Ce n'est pas un projet de loi que nous soumettons ici à nos lecteurs. Nous nous bornons à dire et répéter : Il y a dans notre système une erreur à combattre, des injustices à réparer. Le bien général l'emporte sur toutes les considérations particulières. Après tout, la guerre aura changé bien des choses; pourquoi pas celle-là? Impossible, s'il n'est pas français, n'est pas belge non plus. Quand on veut, on peut; et si la guerre nous avait valu la vraie liberté d'enseignement, nous y trouverions déjà un immense avantage pour la paix et la prospérité de la patrie.

(A suivre.)

La réponse des États-Unis.

C'est avec joie que le monde civilisé a pris connaissance de la réponse américaine au Souverain Pontife. Pleine de déférence pour l'auguste personnalité de Benoît XV, caressant même un secret espoir de voir les efforts pacifistes du Pape aboutir à un heureux résultat, le document n'en est pas moins d'une fermeté inébranlable dans les principes. Il ne discute pas les conditions de paix de la note du Pape, il pose simplement une question préalable : Pour faire un traité de paix, il faut que ce dernier reçoive la signature de personnes qui ne professent pas ouvertement qu'une signature est sans engagement, qu'un contrat n'est qu'un chiffon de papier. Il faut donc, avant tout, dit Wilson, que celui qui, dans les négociations futures, traitera avec nous au nom du peuple allemand, soit vraiment le mandataire de celui-ci et non d'une camarilla de gens sans foi ni loi dont le kaiser est le chef.

Rien de plus logique si le but que l'on poursuit est d'établir en ce monde une paix aussi solide que possible, sans transformer la guerre actuelle en guerre d'extermination. Certains exaltés ont été jusqu'à dire qu'il fallait anéantir l'Allemagne; que c'était là le seul moyen d'en finir une bonne foi en faisant disparaître de la carte de l'Europe ce peuple à jamais perdu dans l'estime de l'humanité. Cet objectif aussi utopique qu'antichrétien n'a jamais été le point de vue d'aucune des personnes responsables de la politique de nos alliés. Les représentants des gouvernements français, anglais et plus encore les Américains ont toujours été très explicites à ce sujet.

Wilson a dit et redit qu'il ne voulait que du bien au peuple allemand, faisant ainsi une distinction constante et voulue entre le gouvernement qu'il fallait abattre et la nation qu'il fallait au contraire sauver du despotisme militaire. Est-ce diplomatie? Est-ce une opinion personnelle? L'indulgence de M. Wilson pour le peuple allemand nous a semblé parfois un peu exagéré. Sans doute ces grands peuples du centre de l'Europe ne sont pas exclusivement composés de barbares tels que ceux dont nous apprécîâmes la douceur à Louvain, Andenne, Dinant, etc. Il y a là-bas des malheureux qui ne savent pas ce qu'ils font. Mais de là à innocenter en bloc le peuple allemand, il y a de la marge.

Le 4 août 1914 et les mois qui suivirent, la nation fut vraiment unanime à chanter l'hymne de la guerre, non pas uniquement celui de la défense de la patrie. Depuis lors, tous les Allemands dont nous avons pu apprécier la mentalité, du plus grand jusqu'au plus petit, nous ont paru de la fourberie la plus consommée. Non seulement ils nous mentent à nous, ils nous pillent froidement, avec des airs de légalité; mais ils se pillent entre eux, pillent leur propre gouvernement et n'ont individuellement aucun souci des vrais intérêts de leur patrie. Faut-il citer ces innombrables cas de corruption de soldats, d'officiers et de fonctionnaires civils dont nous bénéficions parfois, poussés par la nécessité? Sont-ils estimables ces milliers de sentinelles qui « font leur beurre » en trahissant leur patrie, ces préposés à l'inspection des trains et des vicinaux qui font de leurs prises un trafic éhonté avec la collaboration de quelques Belges rapaces qui s'acoquinent avec eux? Font-ils leur devoir tous ces bandits des centrales qui ne voient dans leurs prébendes qu'une source de lucre? Et que penser de la moralité allemande? Ici la discrétion du langage s'impose, mais tous ceux qui n'ont pas les yeux dans leur poche constatent dans la Belgique occupée un étalage d'immoralité publique dont nous n'avions pas encore eu d'exemple chez nous.

Il ne faudrait pas conclure des paroles de M. Wilson que le peuple allemand, tel qu'il est, soit vraiment digne d'estime. Il n'en est pas moins vrai que l'homme simple, que les couches plébéiennes, si gangrénées soient-elles, sont moins responsables que l'homme civilisé qui préside à leurs destinées. L'Allemagne est telle que l'ont voulue ses dirigeants. Elle n'a pas choisi, à proprement parler, ses maîtres, et malgré tout, nous pouvons croire qu'au fond des cœurs simples, il y a là quelque semence de régénération dont la Providence saura bien tirer parti.

Mais l'Allemagne est telle surtout que l'ont faite ses éducateurs. Malheureusement, la réparation du mal commis dans les intelligences et dans les cœurs qu'ont pétris des professeurs et des instituteurs imbus notamment des principes metschéens, demandera un travail de régénération dont les effets ne se feront sentir que bien lentement.

Comment le rêve de M. Wilson qui consiste à vouloir traiter avec le peuple se réalisera-t-il? Nous l'ignorons. La révolution tant attendue viendra-t-elle bientôt nous surprendre et avec elle l'aurore de la paix? C'est possible, mais nul ne peut encore le prévoir de façon certaine. L'exemple de la Russie, en proie à mille difficultés intérieures par suite de la révolution, n'est pas fait pour engager les Allemands à se révolter à leur tour. Ils tâchent au contraire d'exploiter la situation pour faire, là-bas, sur le front de l'Est, quelques bons coups qui ne leur coûtent pas cher et leur permettent une fois de plus de retremper leur courage dans leur incommensurable orgueil.

C'est en ce moment solennel qu'il faut plus que jamais envisager les événements de haut. La religion du Christ a toujours été le plus grand bien entre les membres de la grande famille humaine. Le successeur de Pierre nous tendra une main secourable et sa parole, tout en sauvegardant la justice, réussira bien sûr à remettre un peu de charité dans le monde.